



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 16 décembre 2005

Tarifs municipaux 2006

Conseillers en exercice : 45

Votants : 39

Convocation du Conseil Municipal :
le 6 décembre 2005

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 22 décembre 2005

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Michel GENDREAU, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, Mme Elsie COLAS, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN

Secrétaire de séance :

Monsieur Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Jeanine BIMES donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.

Excusés :

Conseillers :

Mlle Karen NALEM, Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 décembre 2005

DELIBERATION D20050533

Direction des Finances

Tarifs municipaux 2006

Monsieur Luc DELAGARDE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Il est proposé pour l'exercice 2006, les tarifs municipaux qui portent sur les équipements de la Ville de Niort.

Ces tarifs s'appliquent au budget principal, aux budgets annexes (service extérieur des pompes funèbres, crématorium, camping, parc de Noron et foire exposition) et au budget de la régie de l'eau.

Ils ont été calculés pour le budget principal et les budgets annexes, en fonction d'un taux moyen d'augmentation de 2%.

Dispositions particulières concernant la mise à disposition de salles.

A la suite du retour d'équipements de la CAN vers la Ville, nous avons mis en place une gestion centralisée de la location au service du parc des expositions. Cette gestion procède d'un souci de clarté pour les usagers et de simplification des démarches.

Il s'agit donc de fixer les conditions générales de mise à disposition de nos salles.

La gratuité :

Si la tarification des salles reste la règle en vigueur, il apparaît nécessaire, pour maintenir notre effort, en direction des initiatives concourant à l'animation de la Ville et au développement du lien social de prévoir des mises à dispositions gratuites. Elles concernent les salles suivantes :

- Salle polyvalente des 3 Coigneaux
- Pavillon des colloques du parc municipal des expositions de Noron
- Salle polyvalente de St Liguair
- Salle polyvalente de Ste Pezenne
- Salle polyvalente de Souché

Cette gratuité concerne :

- Les associations niortaises dans le cadre de leur activité régulière (déroulement des AG, organisation des répétitions, des activités, ...), afin de favoriser le développement de la vie associative,
- Le prêt de matériel pour les associations niortaises

Cette gratuité ne concerne que les tarifs liés aux locations et mise à disposition de matériel. Sont donc exclus de cette gratuité :

- les tarifs de participation aux frais de fonctionnement (charges),
- les tarifs de main d'œuvre liée au transport et livraison de matériel.

Participation aux charges de fonctionnement

Devant l'importance des sollicitations, mais aussi en vue de limiter notamment la dépense énergétique et de responsabiliser les occupants, il est proposé d'instaurer un tarif de participation aux frais de fonctionnement. Ce tarif, modique qui varie de 0,27 € / heure à moins de 2 €, se cumulera aux conditions de mise à disposition.

Création de nouveaux tarifs.

Des tarifs nouveaux sont mis en place :

- Tarif ménage pour usages abusifs ou absence de ménage
- Tarif remplacement de clefs en cas de perte
- Tarif administrations et collectivités territoriales dont l'implantation administrative se situe sur Niort même, pour des motifs d'intérêt général (hors événements conviviaux).
- Tarif administrations et collectivités territoriales pour des motifs d'intérêt général.
- Versement de cautions :
- Remboursement des ordures ménagères le cas échéant

Exclusion du droit d'utilisation

Les groupements ou associations organisant des réunions culturelles, des offices religieux ou plus largement, pratiquant

quelque forme de prosélytisme que ce soit dans ce domaine, sont exclus du droit d'utilisation des salles municipales (cf. liste ci-jointe).

Le Centre de rencontre.

Le centre de rencontre a une vocation essentiellement événementielle. Le principe est donc celui du paiement. Les tarifs sont fixés toutes charges de fonctionnement comprises. Toutefois, pour les associations, la participation pour la location des salles (hors prestations et matériel et hors office traiteur) est réduite de 40 % en période de chauffage et de 60 % en dehors.

La gratuité, pour des manifestations initiées par des associations fera l'objet d'une délibération spécifique du Conseil municipal. Cette gratuité s'entend à partir d'une location du Dôme en configuration de base. Les prestations ainsi que le matériel sont exclus de cette gratuité.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- adopter l'ensemble des tarifs présentés sous forme de tableaux et dont la date d'entrée en vigueur est précisée pour chacun d'eux.
- adopter les conditions générales d'attribution des salles telles que détaillées ci-dessus
- adopter le règlement intérieur joint

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	32
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	13

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Luc DELAGARDE

[Ordre du jour](#)